



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE INTERDISANT
LA CHASSE SUR LE TERRITOIRE DE THIESCOURT
DU VENDREDI 19 AU LUNDI 21 OCTOBRE 2024**

Le Maire de Thiescourt,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 428-20 du code de l'environnement,

Considérant que le déroulement de la manifestation « la 14-18 » du 20 octobre 2022 entraine l'emprunt des chemins ruraux sur le territoire de la commune de Thiescourt par des coureurs, des randonneurs et des véhicules de secours,

Considérant que cette manifestation entraine la présence des spectateurs le long de ces mêmes chemins ruraux,

Considérant que la préparation du circuit de course aura lieu du vendredi 19 au lundi 21 octobre 2024,

Considérant qu'il est indispensable de veiller à la sécurité des spectateurs, des chasseurs, des coureurs, des randonneurs, des organisateurs et qu'il est indispensable de prévenir tout accident,

ARRETE

Article 1 : La pratique de la chasse est strictement interdite sur le territoire de la commune de Thiescourt sur un périmètre de 500m autour du circuit de course joint en annexe et de l'ensemble des chemins ruraux et des voies communales du vendredi 19 au lundi 21 octobre 2024.

Article 2 : La circulation des véhicules à moteurs, des vélos et des chevaux est interdite sur les chemins ruraux suivants : chemin de mamiette, chemin rural du Roussillon de Dives à Thiescourt, CR de l'Ecouvillon, CR de Saint Albin, CR de Saint Albin à Thiescourt, CR d'Elincourt Sainte Marguerite à Thiescourt, CR la longue Ruelle, CR la courte ruelle, ruelle Milon, voie communale du Roussillon.

Cette interdiction ne s'applique pas à la circulation des véhicules de l'organisation et des secours. Les chiens doivent être tenus en laisse.

Article 3 : Le Maire, le chef de Brigade de la Gendarmerie de Lassigny, Monsieur le président de la Fédération de Chasse de l'Oise, Mesdames et Messieurs les responsables de la chasse, Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à Thiescourt, le 07 octobre 2024



Le Maire,

François GOMEZ

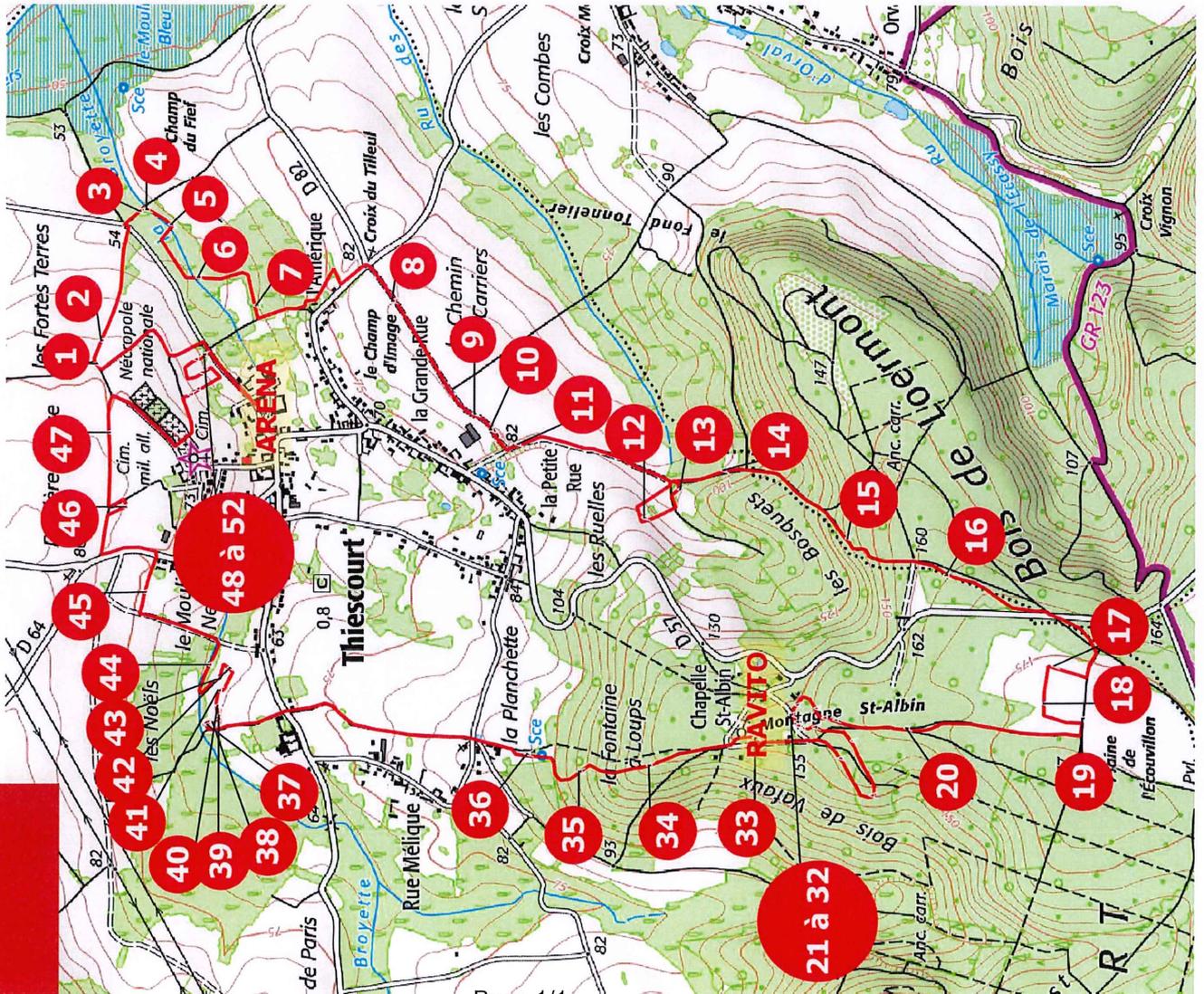
LE PARCOURS

20 OCT 2024

11 km et 52 obstacles

La 14-18

Course à obstacles - Thiescourt



N°	Nom
1	Le pont des poilus
2	Echelles mobiles
3	Dessus dessous
4	Sous le pont
5	Les poutres d'équilibre
6	La Broyette
7	Coupe Jarret
8	The Wall
9	La Motte de Beurre
10	Pneus
11	Descente de Cavée
12	J'ai glissé Chez
13	Tour de Force
14	Low Ring the Bell
15	Montée de Cavée
16	Plans inversés
17	Tunnel de Paille
18	La Ligne Rouge
19	La Souricière
20	Les Barbelés
21	Le Rape Cul
22	Mélimélo
23	Pallissade
24	Garogoret
25	Portée de Sablon
26	Accroche toi à mon Froc
27	Monkey Bar

N°	Nom
28	Plein la Tronche
29	Claque Couilles
30	Tranchées Grotesques
31	Entre les Bégonias
32	Warrior Zone
33	Destructeur
34	Les Trous d'Obus
35	A l'Abordage
36	Steeple Paille
37	Monkey mobile
38	Croix de Bois
39	Zibiguiboles
40	Escaladouves
41	Vortex Dingue
42	Kheops
43	Le Moulagaufres
44	Cold Water Cross
45	La Paire de Meules
46	La Grosse Bertha
47	Le rape Bidoche
48	Pergodasses
49	Morlabouethérapie
50	Ramping Ascensionnel
51	Machine à mousse
52	Autowash

NUMEROS D'URGENCE

Secours 1 : 06.56.66.21.86

Secours 2 : 06.56.66.71.63

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 060-216006239-20241007-2024_070-AR

